

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	8
	votants	10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Travaux de requalification de l'Hôtel des Cimes : Avenant en moins-values

Par délibération du 19 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour le marché de travaux de requalification de l'Hôtel des Cimes en application des procédures issues du Code de la Commande Publique.

Par délibération du 4 février 2022, le Conseil municipal a procédé, à l'unanimité, à l'attribution des marchés de travaux.

Par délibérations des 13 mai, 4 novembre et 12 décembre 2022, le Conseil municipal a procédé à l'adoption d'avenants correspondants aux travaux complémentaires qui avaient dû être engagés en cours d'exécution du chantier et qui n'avaient pu être anticipés en phase étude.

Le Conseil municipal est informé que ces modifications ont également eu pour conséquence, en accord avec les titulaires des lots concernés, de supprimer certaines prestations dont la nécessité n'avait plus lieu d'être.

Le chantier de requalification de l'Hôtel des Cimes a fait l'objet d'une réception sous réserves le 22 décembre 2022.

Par délibération du 10 février 2023, le Conseil municipal a procédé à l'adoption d'avenants correspondants aux modifications en moins-values constatées en cours d'exécution du chantier.

A ce jour, conformément aux dispositions des articles L.2194-2 à L.2194-5 du Code de la commande publique, la Commune de Vaujany souhaite entériner, par voie d'avenant, les modifications en moins-values constatées pour les travaux de requalification de l'Hôtel des Cimes - Lot n°10 « Électricité – Courants faibles » intervenu avec la société ESI OISANS.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Décide de valider l'avenant en moins-values suivant au marché de travaux de requalification de l'Hôtel des Cimes :
 - ✓ Pour le lot n°10 « Electricité – Courants faibles » : avenant n°3 d'un montant de – 26 473.80 € TTC à l'entreprise ESI OISANS.
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des avenants à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 13/03/2023

Le Maire,

Yves GENEVOIS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VAUJANY MAIRIE
Utilisateur : BARD Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	03_100323_14
Objet :	Travaux de requalification de l'Hôtel des Cimes : Avenant en moins-values
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-10 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations relatives à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics
Identifiant unique :	038-213805278-20230310-03_100323_14-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-213805278-20230310-03_100323_14-DE-1-1_0.xml	text/xml	949 o
Document principal (Délibération) Nom original : 03-100323-14.pdf Nom métier : 99_DE-038-213805278-20230310-03_100323_14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	378.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 mars 2023 à 11h15min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 mars 2023 à 11h15min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 mars 2023 à 11h15min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 mars 2023 à 11h26min03s	Reçu par le MI le 2023-03-13